



PROT O C O L E

**Assemblée primaire
du 9 décembre 2019**

<u>Ouverture</u>	: 19 H 30, au centre culturel « Le Baladin »
<u>Présidée par</u>	: M. Sylvain Dumoulin, Président
<u>Présents</u>	: - 10 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 70 citoyennes et citoyens
<u>Excusé</u>	: M. Tristan Léger, conseiller communal, alité

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, les remercie d'avoir bravé la tempête et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à ces assemblées dédiées au budget 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi qu'à deux autres objets décisionnels :

- le crédit complémentaire pour la transformation de la résidence de l'EMS Zambotte
- les statuts de l'association de droit public « Agglo Valais central »

Ces assemblées, primaire et bourgeoisiale, ont été convoquées dans le délai de 20 jours, par le biais du pilier public et du bulletin officiel, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Les citoyennes et les citoyens ont déjà pu prendre connaissance des différents documents concernant le budget 2020 et les statuts de l'Agglo Valais central, par une publication dans le bulletin communal « Savièse informations », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

Le budget 2020 de la Municipalité qui est proposé par le Conseil municipal est, pour la partie fonctionnement, relativement équilibré même s'il présente un léger excédent de charges, alors que le budget d'investissement suit la tendance des années 2018 et 2019, avec CHF 9.95 mios d'investissement net.

Ce montant peut paraître conséquent, mais il reflète la volonté du Conseil municipal d'avoir une politique d'investissement un peu plus importante, pour répondre aux besoins de notre population et maintenir des infrastructures de qualité et fonctionnelles sur notre territoire.

La constitution en association de droit public de l'Agglo du Valais central lui confèrera un statut juridique nécessaire pour les relations avec la Confédération et la poursuite de certains projets.

Afin de pouvoir compter sur le soutien financier de l'Agglo Valais central pour le projet de requalification de la traversée des villages de St-Germain et Roumaz par exemple, ainsi que d'autres projets en lien avec la mobilité

douce (le paysage et les transports publics), il est important que l'assemblée primaire accepte les statuts proposés. Dans les faits, cela ne change pas grand-chose puisque l'Agglo existe depuis quelques années et la commune de Savièse y prend part activement.

Avant l'approbation du budget 2020, le Conseil communal répondra bien volontiers aux questions de l'assemblée ainsi qu'à celle de l'UDC Savièse, posée par courriel.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser la partie ¼ heure citoyen.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer Mme Sarah Luyet ainsi que MM. Marius Dumoulin et Frédéric Varone scrutateurs de ces assemblées pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Table des matières	3
Assemblée primaire	4
1. Ordre du jour de l'assemblée primaire	4
2. Procès-verbal des assemblées primaires des 17 juin et 28 octobre 2019	4
3. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation de la résidence	4
4. Présentations du budget 2020, du plan quadriennal 2020-2023 et des décisions fiscales pour la Municipalité	6
5. Organigramme de la Municipalité	9
6. Approbation du budget 2020 de la Municipalité	13
7. Approbation des statuts de l'Agglo Valais central	14
7.1 <i>Statuts</i>	<i>15</i>
7.2 <i>Question d'un citoyen</i>	<i>18</i>
7.3 <i>Approbation des statuts de l'Agglo Valais central</i>	<i>18</i>
8. Divers	18
8.1 <i>Rencontre avec les villages</i>	<i>18</i>
8.2 <i>Question d'un citoyen</i>	<i>19</i>
Assemblée bourgeoisiale	19
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	19
2. Procès-verbal de la dernière assemblée	20
3. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour les travaux de rénovation et de sécurisation du Château de la Soie	20
4. Présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie	22
4.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement	22
4.2. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements	22
5. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie	23
6. Agrégation de nouveaux bourgeois	23
6.1. Sylvie et Jacques Meyer	23
6.2. Mireille et Ueli Udry	23
7. Divers	23

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour de l'assemblée primaire

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbaux des assemblées primaires des 17 juin et 28 octobre 2019
2. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation de la résidence
3. Présentation du budget 2020, du plan quadriennal 2020-2023 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2020 de la Municipalité
5. Approbation des statuts de l'Agglo Valais central
6. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal des assemblées primaires des 17 juin et 28 octobre 2019

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Les procès-verbaux des assemblées primaires des 17 juin et 28 octobre derniers sont acceptés tels que publiés sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation de la résidence

Pour améliorer le confort de ses pensionnaires et suivre la tendance actuelle, il était prévu que l'EMS Zambotte agrandisse sa résidence avec l'adaptation de 4 logements à l'étage et la création de 7 nouvelles chambres à un lit.

Lors de l'avancement du projet, l'option de transformer les 4 logements de l'étage en chambre s'est rapidement imposée, permettant d'obtenir des subventions cantonales supplémentaires.

L'obtention de ces subventions est conditionnée à une participation financière de la Commune à la transformation de ces 4 chambres et aussi aux travaux prévus initialement, nécessitant donc d'adapter le crédit d'engagement passé il y a maintenant 1 année.

M. le Président cède la parole à M. Bruno Perroud, conseiller communal et président du Conseil de fondation Zambotte, pour la présentation de ce crédit d'engagement.

La présentation de M. Perroud se décline en plusieurs points :

1. Contexte initial
2. Travaux à la résidence de Zambotte
3. Coûts et crédit d'engagement
4. Prestations 2020 EMS
5. Echancier
6. Questions

M. Perroud rappelle le contexte initial à savoir que la transformation de la résidence est principalement due à la volonté de répondre à la demande des familles de disposer de chambres à un lit, tout en proposant quatre logements modulables à l'étage de la résidence.

En fonction depuis 1989, l'EMS de Zambotte dispose de 12 chambres à deux lits et 35 chambres à 1 lit, soit pour un total de 59 lits. Pour réduire les chambre à deux lits, 7 nouvelles chambres seront proposées dès cet été dans la résidence.

Avec les transformations réalisées, la résidence abritera une nouvelle unité de soin avec désormais 7 chambres à 1 lit au rez-de-chaussée et des appartements modulables (lits EMS) à l'étage. Le moment voulu, ces appartements médicaux, proposés sur le site de Zambotte, seront transférés sur St-Germain Centre.

Dès le 1er juillet 2020, l'EMS de Zambotte hébergera 63 lits y compris 2 lits « court séjour » et 2 lits « long séjour ».

La résidence répondra aux normes Minergie, avec l'amélioration énergétique du bâtiment par l'installation d'une pompe à chaleur et une meilleure isolation, disposera de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et un ascenseur transportera des personnes.

M. Perroud rappelle les prestations de l'EMS Zambotte :

- repas à domicile livré
- appartements médico-sociaux
- foyer de jour à CHF 40.—la journée
- 2 lits « court séjour » à CHF 50.—la journée
- 61 lits « long séjour » à CHF 126.—la journée

Le court séjour permet l'accueil provisoire, d'une personne vivant à domicile, afin de soulager la famille chargée de sa prise en charge. Les personnes âgées ayant subi un accident ou malades peuvent aussi être accueillies temporairement dans un lit de court séjour.

Les travaux pour la transformation de la résidence, débutés en novembre 2018, se termineront en avril 2020. L'inauguration officielle est fixée au 6 juin 2020 et l'entrée des premiers résidents au 1^{er} juillet 2020.

Le coût d'investissement pour la transformation de la résidence se chiffre à CHF 3'400'000.--, financé ainsi :

- Subventions – rez-de-chaussée		
Etat du Valais :	CHF	560'500.00
Commune de Savièse	CHF	400'000.00
- Subventions – 1 ^{er} étage		
Etat du Valais	CHF	347'500.00
Commune de Savièse	CHF	116'000.00
crédit d'engagement complémentaire		
- BCVs emprunt hypothécaire (caution Commune de Savièse)	CHF	1'500'000.00
- Fondation Zambotte	CHF	476'000.00

En décembre 2018, l'assemblée primaire avait accepté un cautionnement de CHF 1'500'000.—pour le crédit bancaire de la Fondation Zambotte et une ligne de crédit de CHF 500'000.— pour le règlement des premières factures et la subvention communale de CHF 400'000.--.

Le renchérissement de la transformation de la résidence est principalement dû, d'une part, aux exigences du service cantonal de l'environnement qui a demandé la modification du projet en remplaçant le gaz par la pompe à chaleur et, d'autre part, à la transformations en lits EMS des 4 appartements du 1^{er} étage.

Les subventions communales étant finalement arrêtées à CHF 516'000.— (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) l'assemblée primaire est invitée à accorder un crédit d'engagement complémentaire finançant ces subventions communales.

Tableau récapitulatif :

	coûts annoncés AP 10.12.2018	coûts totaux actualisés
Coût total	2'500'000.00	3'400'000.00
Subventions cantonales	-565'000.00	-908'000.00
Subventions communales	-400'000.00	-516'000.00
Participation de la Fondation Zambotte	-35'000.00	-476'000.00
Solde à financer	1'500'000.00	1'500'000.00

(soit crédit bancaire cautionné par la Commune de Savièse)

Décision :

Acceptez-vous tel que proposé le crédit d'engagement pour la subvention communale des deux étapes de la transformation de la résidence pour un montant total de 516'000.-?

A l'unanimité, ce crédit d'engagement est accepté par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Présentations du budget 2020, du plan quadriennal 2020-2023 et des décisions fiscales pour la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation du budget 2020.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 6 novembre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2020 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard des comptes 2018.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2019 et 2020 et des comptes de l'année 2018.

Par ailleurs le message introductif, sur les budgets 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse soumis à l'approbation des assemblées, publié sur le site internet présente dans le détail le budget 2020 de la Municipalité.

Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

le total des charges se monte à CHF 35'030'065.00

le total des revenus se monte à CHF 34'861'740.00

excédent de charges CHF 168'325.00

Principales charges :

- Après l'absence de visites aux nonagénaires en 2019, ces dernières seront de retour en 2020 pour les personnes jubilaires atteignant désormais leurs 90 ans révolus.
- L'organisation des prochaines élections communales demande des charges supplémentaires.
- Augmentation du parc informatique.
- Effectif en hausse de notre corps de police et l'arrivée de notre nouveau chef de la sécurité publique.
- La variation de charges et de revenus pour le dicastère des écoles s'explique notamment par le fait que l'administration communale prend désormais à sa charge les fournitures scolaires à raison d'env. CHF 300.- par élève et touchera en contrepartie une subvention cantonale de CHF 90.- par élève.
- A noter les frais de transport des élèves budgétés pour un montant de CHF 660'000.-- (en augmentation de CHF 30'000.--) et un montant de CHF 38'000.-- pour l'écolage payé par notre Municipalité pour des élèves fréquentant des écoles hors commune (classe immersion et sports-études).
- La rubrique 30 – encouragement à la culture - enregistre une hausse de charges d'env. CHF 140'000.-- due à l'augmentation des charges d'entretien, des honoraires pour un mandant d'étude et d'amortissement réalisé.
- La rubrique 34 – sports - est également en hausse d'env. CHF 168'000.-- résultant des amortissements du nouveau centre sportif et de l'augmentation des coûts de personnel pour l'entretien du site.
- La rubrique 4 – santé - l'augmentation des charges de CHF 161'000.-- est principalement due à la participation communale versée au CMS de CHF 445'000.-- (+ CHF 135'000.-- par rapport à 2019) et aux coûts prévus pour la subvention communale pour les soins dentaires scolaires pour CHF 154'000.-- (+ CHF 14'000.-- par rapport à 2019).
- Une augmentation des charges est également constatée pour les rubriques 55 - handicapés- et 58 – assistance – par les coûts du social facturés par l'Etat du Valais.
- Pour la rubrique 541 – garderies d'enfants, crèches - le déficit global de notre crèche-garderie devrait s'élever à env. CHF 812'000.-- (déficit effectif 2018 d'env. CHF 832'000.--).
- A noter également une augmentation de l'effectif de notre structure d'accueil pour la rentrée 2020-2021 (dont les salaires sont subventionnés à 30%).
- Pour la rubrique 6 – trafic - un amortissement pour env. CHF 600'000.—est budgété pour le nouveau dépôt des travaux publics ainsi qu'une augmentation de l'effectif avec un transfert de personnel et un support administratif.
- Avec l'approbation en octobre dernier des règlements sur la gestion de l'eau potable et les eaux à évacuer, complétant celui approuvé en octobre 2018 sur la gestion des déchets, les positions 70 – 71 et 72 seront désormais autofinancés.
- La Municipalité de Savièse a acquis en 2019 une part de 2% du capital de la société Lizerne et Morge SA. Dans le cadre de cette transaction, elle doit s'acquitter d'une part des coûts d'exploitation de cette société et recevra en contrepartie une part des recettes de vente d'énergie. De manière globale cette opération engendre un résultat positif d'env. CHF 45'000.-- pour la Commune.
- Les recettes de vente d'électricité comprennent dès lors la participation de Lizerne et Morge SA et il a également été pris en considération l'augmentation des ventes liés à la remise en exploitation de la turbine du Prabé.
- Comme d'ordinaire, les recettes fiscales de la commune ont été estimées de manière prudente en tenant compte d'une part de la fluctuation des arrivées/départs et du revenu moyen des contribuables de la dernière année fiscale taxée (2018). Selon ces éléments, les recettes globales ont été ainsi revus à la hausse à hauteur des montants effectifs comptabilisés en 2018.
- Des travaux d'entretien sont prévus au couvert de Binii et à la maison de la culture pour env. CHF 35'000.—ainsi qu'un montant pour l'acquisition d'œuvres d'art de CHF 35'000.-- et l'augmentation de la provision sur les créances fiscales pour CHF 50'000.—.
- La rubrique 30 – charges du personnel - l'importante croissance des charges de personnel depuis 2 ans répond aux besoins d'adaptation de la structure du personnel communal à la croissance continue de la population. D'autre part, elle est amplifiée par l'augmentation des exigences de l'Etat et de nos citoyens en matière de prestations et de qualité (sécurité, accueil de la petite enfance notamment). Enfin les grands chantiers à réaliser par la commune dans les prochaines années (travaux publics, parking St-Germain centre, mise à jour/extension Moréchon) etc. nécessitent l'engagement de compétences complémentaires au niveau technique.

- La charge d'amortissement est en augmentation mais en adéquation avec le volume des investissements prévus.
- Au niveau des rentrées fiscales, à noter que les recettes d'impôts des personnes morales représentent pour notre commune env. 3.75% des recettes fiscales.
- L'augmentation des recettes de la position 43 – contributions - résulte principalement de la mise en vigueur des nouveaux règlements communaux sur l'eau potable et les eaux usées, les taxes ayant été adaptées pour permettre l'autofinancement de ces comptes.
- La péréquation financière pour notre commune s'élèvera à env CHF 160'000.-- en 2020
- Selon les recettes et dépenses budgétées, une marge d'autofinancement d'env. CHF 5.3/mio se dégage qui après prise en compte des amortissements ordinaires fait apparaître un excédent de charges d'env. CHF 168'000.--

Pour les comptes d'investissement :

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>10'593'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>640'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>9'953'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>5'273'175.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>4'679'825.00</i>

Les investissements nets prévus d'env. CHF 10 mios sont supérieurs à la marge d'autofinancement d'env. CHF 5,2 mios. La Commune devra faire appel à des financements tiers pour réaliser ses investissements.

Les principaux investissements prévus au budget 2020 sont :

- Le nouveau dépôt des travaux publics devrait être opérationnel dès le 1^{er} juillet 2020, un mandat d'étude sera ensuite lancé pour la réaffectation des locaux actuels.
- Les travaux pour le changement des fenêtres et de la mise aux normes parasismiques du bâtiment scolaire Moréchon 1 se poursuivront en 2020.
- Un concept global de rénovation des bâtiments Moréchon 1 est en cours d'étude et fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement dès que tous les paramètres seront connus.
- Les travaux de recherche pour l'élaboration d'un nouveau livre de présentation de notre commune continueront en 2020.
- Le site du Château de la Soie étant situé sur un terrain bourgeoisial, la Municipalité subventionnera une partie des travaux à réaliser en complément des subventions et dons qui seront octroyés à la Bourgeoisie par d'autres entité (Loterie Romande, subvention cantonale).
- La Municipalité doit entreprendre des travaux pour la mise en conformité du stand de tir budgété à hauteur de CHF 220'000.-- avec une subvention cantonale espérée de CHF 50'000.--.
- L'agrandissement de la structure d'accueil Snoopy, en occupant les locaux du CMS qui déménageront à Roumaz pour CHF 230'000.-- avec une subvention fédérale attendue de CHF 100'000.--.
- Les travaux d'études pour la traversée de Roumaz sont également à prévoir en 2020.
- La poursuite des travaux liés au crédit d'engagement pour le projet St-Germain Centre sont évalués à env. CHF 6,4 mios pour la prochaine année.
- L'amélioration du réseau routier communal engendrera des coûts pour env. CHF 640'000.--.
- D'autres investissements sont également prévus pour renouveler l'éclairage public : CHF 200'000.-- et le parc véhicule : CHF 75'000.--.
- Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et des eaux usées seront entrepris dans le cadre de l'aménagement des routes communales.
- Par l'entrée en vigueur des nouveaux règlements pour l'eau potable et les eaux usées, la Municipalité entend favoriser l'installation de compteurs en prenant à sa charge, pour les anciens bâtiments, leurs fourniture et installation. Un montant annuel sera octroyé soit de CHF 200'000.-- pour l'année 2020 (coûts moyen estimé compteur et installation CHF 1'000.--).
- Il est également prévu en complément des subventions accordées par la commune pour l'achat de vélos électriques de faire installer des bornes supports pour ceux-ci.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2020-2023, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal, avec comme principaux projets :

Le plan quadriennal a été élaboré en tenant compte des divers besoins liés au développement de notre commune.

- Les anciens locaux des travaux publics devront être réaffectés et des réflexions sont à cours à ce sujet et les coûts y relatifs sont à prévoir sur les années 2021 et 2022.

- Le centre scolaire de Moréchon 1 doit être rénové ces prochaines années (changement des fenêtres, portes, chauffage, feu, parasismique) et ces travaux feront l'objet d'une demande de crédit d'engagement comme mentionné précédemment. La mise aux normes des bâtiments scolaires dans les villages ou en variante l'aménagement de nouvelles classes à St-Germain va obligatoirement se poser ces prochaines années et des montants ont été prévus à cet effet dans le plan quadriennal.
- Nos routes communales font également l'objet d'un programme d'amélioration qui couplé aux investissements prévus pour St-Germain-Centre générera des dépenses d'investissement conséquentes pour notre Municipalité dans les années à venir.
- Des travaux d'investissement sont également prévus pour garantir notre alimentation en eau potable et pour la gestion de nos eaux usées.

Si le budget 2020 laisse apparaître un faible excédent de dépenses, les perspectives pour les années à venir tendent à démontrer que l'équilibre financier ne pourra être obtenu que par la poursuite des mesures de rationalisation pour la maîtrise des charges de fonctionnement et qu'à partir de l'horizon 2022/2023 des nouvelles sources de revenus devront obligatoirement être trouvées.

En regard des investissements prévus en 2020, il en résulte un découvert de financement d'env. CHF 4.7/mios qui nécessitera de faire appel à une nouvelle ligne de crédit. Pour les années suivantes et selon le niveau des investissements consentis la situation financière de la commune permettra de faire face à ces engagements sans que la fortune nette ne soit notablement influencée. Toutefois les engagements communaux augmenteront de manière tangible car au vu des marges d'autofinancement prévues nous devons faire appel à des crédits tiers pour financer les nombreux investissements à consentir.

Malgré une politique d'investissement relativement élevée l'endettement par habitant pourra être contenu dans un niveau d'endettement faible à mesuré selon les critères établis par l'Etat du Valais.

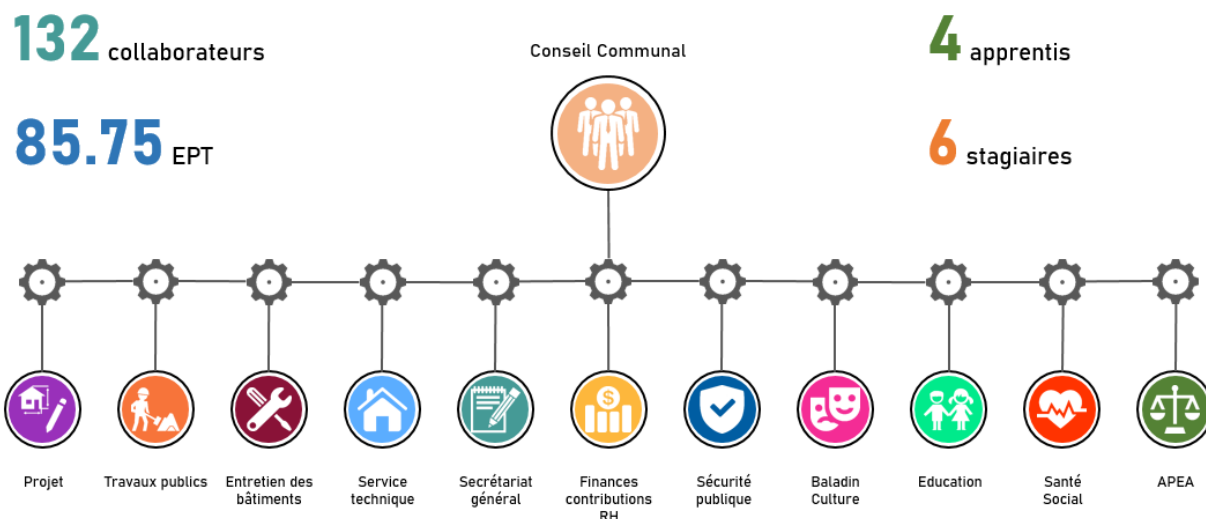
M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2020, le plan quadriennal 2020-2023.

5. Organigramme de la Municipalité

Avant d'ouvrir les questions, il semblait important pour le Conseil communal d'apporter à l'assemblée primaire quelques explications et précisions quant à l'augmentation relativement importante des charges de personnel, entre 2018 et 2020, avec près d'un million de plus.

Il a d'ailleurs été mentionné dans le Savièse info que des précisions seraient apportées ce soir et une question de l'UDC Savièse demandait quelques explications sur ce sujet.

M. le Président présente la structure communale et surtout ce qui se cache derrière cette augmentation de charges.



La structure communale comptera fin 2020 132 collaborateurs (85.75 EPT), y compris 4 apprentis et 6 stagiaires répartis dans dix services :

- Projet
- Travaux publics
- Entretien des bâtiments
- Service technique
- Secrétariat général
- Finances, contributions, RH
- Sécurité publique
- Baladin, culture
- Education
- Santé, social
- APEA

En 15ans, la population a augmenté de 2'000 habitants, les demandes, les exigences des citoyens évoluent. Le report des tâches de l'Etat du Valais sur les communes demande des ressources supplémentaires. La responsabilité des Communes est plus importante. Afin de s'armer et de faire face aux défis futurs, à l'extension de la population saviésanne, la structure communale doit s'étoffer et s'organiser.

Projet – 2 EPT – 2 coll.

- o études / chantiers
- o planification et suivi financier
- o + 1 EPT depuis 2018

Le Conseil communal a décidé en 2015 l'engagement d'un chef de projet.

Par manque de transversalité, les projets étant répartis dans tous les services, la planification des projets et leur suivi financier n'étaient pas optimaux.

Une mise au concours a été publiée dernièrement pour un poste de directeur des travaux à temps complet, afin de créer un binôme avec le chef de projets.

Cette équipe aura la tâche de la gestion des projets de la Commune, de leur opportunité à leur achèvement Les projets seront désormais recentrés sur ce service et non comme actuellement dispersés dans plusieurs services.

Travaux publics – 17.8 EPT – 19 coll.

- o voirie
- o travaux publics, eaux et irrigation
- o gestion des déchets
- o eau potable
- o + 2 EPT depuis 2018 (1 EPT transfert)

Actuellement, ambiguïté entre le suivi technique et le travail sur le terrain.

Aussi, le secteur de l'eau potable sera désormais sous la responsabilité du seul service des travaux publics, ce qui implique un transfert d'une personne du service technique.

Un support administratif sera également dévolu au service des travaux publics pour des tâches actuellement réalisées par le service technique.
Un poste supplémentaire complètera l'effectif pour le secteur de l'eau potable.
Par contre, le départ à la retraite en mai prochain du collaborateur de la déchetterie ne sera pas remplacé.

Entretien des bâtiments – 16.7 EPT – 28 coll. – 1 app.

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football
- – 0,8 EPT depuis 2018

Anticipation des nominations en 2018 pour palier au départ à la retraite de collaborateurs

Service technique – 3.8 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre
- – 0,8 EPT depuis 2018 (1 EPT transfert)

Le service technique devant répondre à de multiples tâches, il ne disposait plus du temps nécessaire pour assurer toutes les activités.

Aussi, transfert du secteur de l'eau potable au service des travaux publics.

Augmentation du support administratif pour faire face à la complexité désormais des demandes d'autorisation de construire

Secrétariat général – 3.8 EPT – 5 coll. – 1 app. – 1 stag.

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS
- + 0,6 EPT depuis 2018

adjointe nommée pour seconder notre secrétaire communale en déléguant certaines tâches administratives.

Finances, contributions, RH – 5.5 EPT – 7 coll. – 1 stag.

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux
- + 0,2 EPT depuis 2018

malheureusement le contentieux prend de l'ampleur nécessitant une augmentation des tâches

dans le futur, engagement d'une personne spécialiste RH pour disposer de compétences en la matière – principe : 1 EPT = taux d'activités : 1% - actuellement avec 85,75 EPT= 85%

Sécurité publique – 5.6 EPT – 7 coll. (nouveau service)

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC
- + 2 EPT depuis 2018

création d'un nouveau poste de chef de service de la sécurité publique

avoisinant les 100 EPT, une personne chargée de la sécurité et de la santé au travail s'avère nécessaire

actuellement le corps de police se compose de trois agents et un actuellement en formation auprès de l'académie de Savatan qui rejoindra l'effectif en avril prochain.

disposer de son propre corps avec 4 agents ou être rattaché à la ville de Sion génère une charge annuelle identique d'environ CHF 600'000.-- la différence résulte dans les tâches de proximité : la circulation lors de manifestations – pas la garantie de la présence immédiate en cas de besoin – 4 agents sont nécessaires en regard de la loi sur le travail (piquet, heures de repos, interventions, etc..)

Baladin / Culture – 2.4 EPT – 7 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine
- – 0,1 EPT depuis 2018

la personne qui assure le vestiaire était arrivée en âge AVS, personne n'a été intéressée à la remplacer – elle poursuit ses activités bénévolement en recevant un abonnement pour les spectacles du Baladin.

Education – 25.15 EPT – 48 coll. – 2 app. – 4 stag. (sans les enseignants)

- Écoles
- Structure d'accueil
- Bibliothèque
- + 4,1 EPT depuis 2018

le plus grand service

effectif complémentaire de 4,1 EPT pour la structure d'accueil en lien avec une augmentation de la capacité de la structure d'accueil – à noter que la subvention est accordée sur les charges brutes et non nettes

augmentation du nombre de classes, direction dotée d'adjoints

Santé / Social – 1.5 EPT – 2 coll. (nouveau service)

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales
- + 1,5 EPT depuis 2018

un groupe de travail s'est constitué pour définir le futur de la santé à Savièse.

des synergies possibles entre le cms, l'ems et les futurs appartements protégés avec la conclusion de créer un poste de chef-fe de service des affaires sociales et de la santé, considérant également le départ prochain à la retraite du directeur actuel de l'EMS de Zambotte, M. Georges-Albert Héritier.

cette personne serait collaboratrice à temps complet pour la Commune avec des prestations pour le home, avoisinant 60 à 70%,

l'aide sociale prenant l'ascenseur, il devient nécessaire de disposer d'une personne professionnelle pour contrôler les budgets, prendre des mesures, intervenir le cas échéant. un animateur socio-culturel pour entourer les jeunes dans leurs activités, complètera l'effectif

APEA – 1,5 EPT – 3 coll.

- + 0 EPT depuis 2018

pas un véritable service de la commune – dépend administrativement mais aucun droit de regard

Bilan :

L'augmentation des effectifs est nécessaire pour répondre à des exigences réglementaires ou légales.

Cette structure pérennisera les activités au-delà de la législature en cours où trois autorités communales ont déjà annoncé quitter leurs fonctions au 31 décembre 2020. Pour la prochaine législature, la proposition étant d'organiser les activités en duo : 1 conseiller et 1 chef de service.

Cette organisation est structurée pour absorber une population de 8 à 10'000 habitants.

Les charges du personnel ne sont pas nettes car ne sont pas décomptées les subventions ou participations à recevoir (direction des écoles, structure d'accueil, ems).

Le départ à la retraite est assuré en engageant quelques mois auparavant la personne qui succédera à celle qui quittera son poste.

La Commune a introduit la charte salariale garantissant un salaire identique à toute personne, homme ou femme, ayant le même statut. Des inégalités avaient été constatées pour les concierges auxiliaires.

Au même titre que l'Etat du Valais, la Commune accorde chaque année des parts d'expérience et un renchérissement. Les salaires accordés sont légèrement inférieurs à ceux versés par l'Etat du Valais.

Selon le graphique ci-après, la charge du personnel par habitant pour la Commune de Savièse est inférieure à celle consolidée des communes valaisannes. Avec l'augmentation de l'effectif

proposée pour 2020, cette charge devrait avoisiner CHF 1'200.- donc rejoindre sans dépasser la charge du personnel par habitant pour les autres communes.

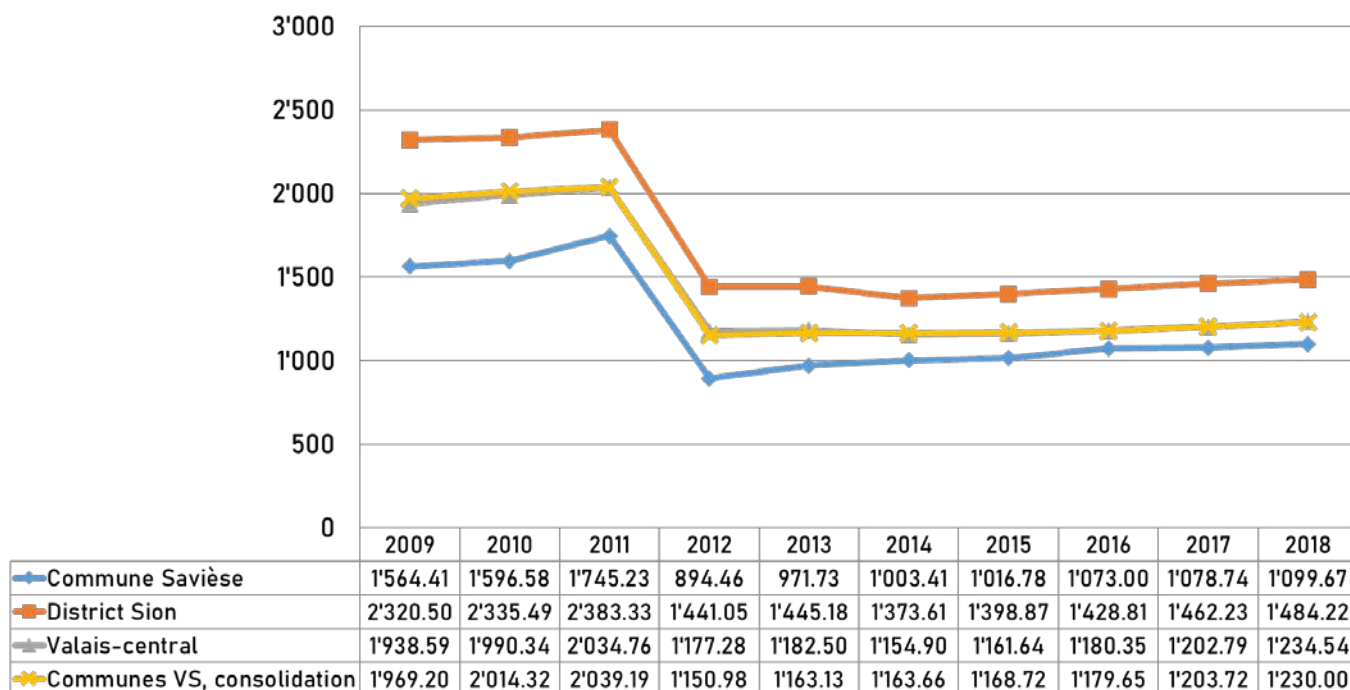
A ne pas oublier que notre Commune dispose de nombreuses infrastructures mises à la disposition de la population :

- Une scolarisation obligatoire se déroulant entièrement sur le sol saviésan
- Un centre culturel
- Une nouvelle zone de détente et de sports de Oure et d'autres infrastructures intéressantes pour l'attractivité de notre Commune

Voilà les raisons de cette augmentation des charges du personnel d'environ CHF 1 mio sur deux ans. Un effectif nécessaire pour les besoins de notre population. Dans l'avenir, cet effectif n'augmentera plus autant.

L'UDC par Mme Sarah Luyet est satisfait des explications très complètes, données par M. le Président.

CHARGES DU PERSONNEL PAR HABITANT



6. Approbation du budget 2020 de la Municipalité

La parole n'étant pas demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Décision :

A l'unanimité, le budget 2020 de la Municipalité est accepté par l'assemblée primaire. M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

7. Approbation des statuts de l'Agglo Valais central

M. le Président rappelle que l'AggloSion se composait de 12 communes dont Savièse. L'agglo est un instrument de planification à long terme pour un concept de développement coordonné « transport et urbanisation », ainsi que des projets et des mesures qui portent sur les infrastructures et sur l'exploitation des différents moyens de transport. Des contributions fédérales sont versées après que les projets présentés aient été approuvés par le Canton et la Confédération.

En mai 2013, la Confédération annonçait l'acceptation du projet de l'AggloSion (2ème génération 2015-2018). La participation a été fixée à 40 %. Certaines mesures périphériques n'ont pas été retenues au cofinancement de la Confédération mais cofinancées par l'Agglo. Les communes-membres ont décidé une répartition solidaire des contributions fédérales pour toutes les mesures (cofinancées et non cofinancées). Répartie sur l'ensemble de ces mesures, la contribution est ramenée à 33 % du coût total du projet.

Pour Savièse, le réaménagement de la traversée des villages de Roumaz et de St-Germain sera cofinancé, avec une contribution fédérale de 33% - après déduction de cette participation, le solde sera réparti entre le Canton (70%) et les communes appelées à contribution (30%). Par le biais de l'Agglo, cette traversée pourra se réaliser à moindre coût pour la Commune de Savièse. La route de contournement n'a pas été retenue comme une de ces mesures (cofinancées ou non cofinancées).

Sans remettre en question les principes qui ont présidé à l'élaboration du projet aggloSion, un nouveau périmètre élargi permet de poursuivre les réflexions en matière de paysage, d'urbanisation et de mobilité. Les deux principales villes du Valais central ont de par leur proximité et le bassin de population environnant des interactions fortes. Ainsi est né le projet Agglo Valais central (3^{ème} génération), regroupant d'Ardon à Salquenen, 19 communes, 110'000 habitants et 60'000 emplois, 343 mesures pour des coûts totaux se chiffrant à 237 millions, cofinancés à hauteur de 75 millions. Savièse n'a pas annoncé de mesures pour ce projet de 3^{ème} génération.

Un des éléments négatifs qui est ressorti du rapport d'examen de la Confédération, l'organisation institutionnelle de l'entité porteuse du projet (par exemple contrat, association) n'est pas explicitée. Pour le dépôt d'un éventuel projet d'Agglo (4^{ème} génération), elle devra l'être.

Le tableau ci-après relève que les agglos voisines sont la plupart constituée en une association de commune de droit public (116 ss Lco), y compris l'UTO.

Entité	Forme "Agglo Valais central"	Convention améliorée	Convention avec signature du Conseil d'Etat	Association droit privé (60 ss CC)	Association de communes de droit public (116 ss Lco)	SA / SARL
<i>Chablais Agglo</i>						
<i>Brig - Visp - Naters</i>						
<i>Agglo Yverdon</i>						
<i>Agglo Fribourg</i>						
<i>Grand Genève</i>						
<i>PALM</i>						
<i>UTO</i>						

Avantages et inconvénients :

	Statu quo	Convention améliorée	Association droit privé (60 ss CC)	Association de communes de droit public (116 ss Lco)	SA / SARL
+	Simplicité	Simplicité	Personnalité juridique	Personnalité juridique	Personnalité juridique
		Buts écrits	Marge de manœuvre	Subventions publiques	Simple
		Ok pour Berne		Signal positif fort	
-	Non reconnu par Berne	Société simple (~contrat)	Pas de reconnaissance canton (loi agglos ?)	Complexité (art. 117 LCo)	Engagement financier initial
	Plus tenable	Pas de reconnaissance canton (loi agglos ?)	Peu de légitimité	Approb. Législatifs + CE	Peu adapté aux buts
			Risque perte crédits	Moins de flexibilité (Buts)	

7.1 Statuts

Articles pertinents pour le contexte de l'Association qui fournissent le cadre nécessaire au très strict « programme CH des agglos »

- Loi sur les communes ;
- Fond pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (loi + arrêté) ;
- Utilisation des impôts et huiles minérales (OUMin -> pré-FORTA) ;
- Dispositions sur le programme en faveur du trafic d'agglomération :
-> Consultation terminée courant été 2019, devrait rentrer en force en 2020.

Art. 1 à 4 - raison sociale et membres

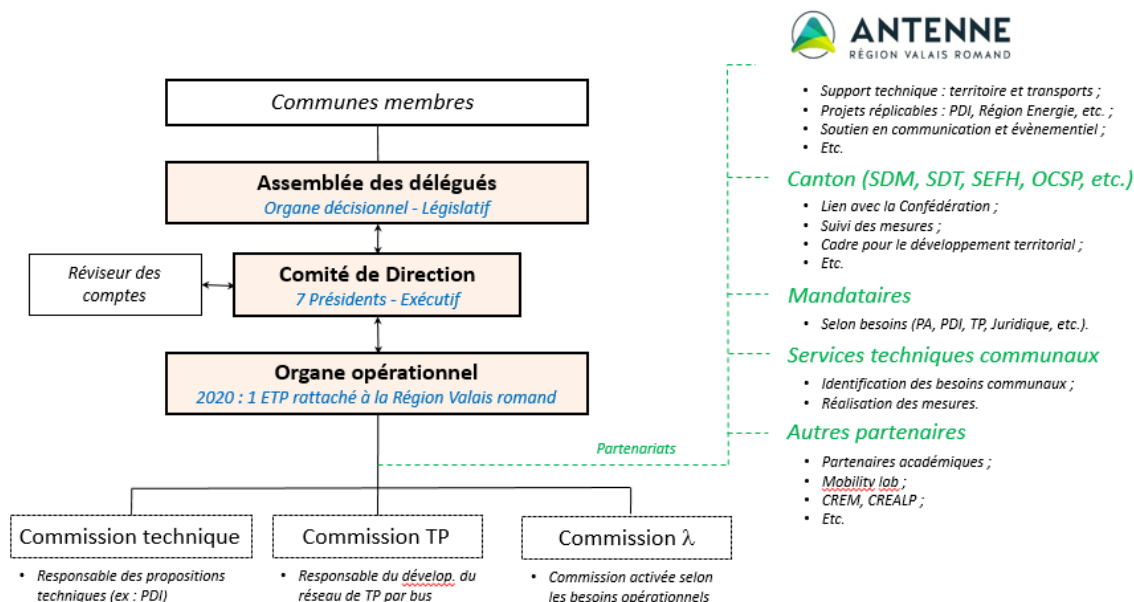
- Association de communes ;
- Personnalité morale de droit public ;
- Siège à Sion ;
- 19 communes de l'Agglo (évolutif sur décision de l'Assemblée des délégués).

Art. 5 - buts visés par l'Association

- Dépôt régulier de projets d'agglomérations :
=> *Chaque 4 ans, sur proposition du Comité de direction et selon respect des dispositions pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) ;*
- Coordination & mise en œuvre des mesures retenues dans les PA ;
- Elaboration de Plans Directeurs intercommunaux (PDi) ;
- Mise en œuvre efficace des transports publics à l'échelle de l'Agglo ;
- Obtention de fonds contribuant aux buts précités.

Art. 6 - organes de l'Association

- Assemblée des délégués :
Législatif de l'Association, env. 31 membres, selon évolutions démographiques ;
- Comité de direction :
Exécutif de l'Association, 7 membres, comprenant le Président de l'Association ;
- Réviseur.



Art. 7 à 11 - Assemblée des délégués

- Organe décisionnel de l'Association ;
- Se réunit au moins 2 fois par année ;
- Toutes les communes sont représentées proportionnellement : 1 délégué par tranche entamée de 5'000 habitants ;
- Désignés pour 4 ans : Minimum 2 membres du Conseil communal ;
- Tâches et compétences listées à l'Art. 8.

Art. 12 à 15 - Comité de direction

- Dirige, administre et représente l'Association ;
- Composé de 7 personnes (élus communaux et / ou Préfets) :
⇒ *Juste représentation géographique et économique. Nommé par l'Assemblée des délégués ;*
- Président du Comité de direction = Président de l'Association ;
- Nommé pour une période de 4 ans.

Art. 17 à 20 - Ressources

- Contributions ordinaires et extraordinaires de ses membres ;
- Dons / legs ;
- Subventions ou contributions des pouvoirs publics :
⇒ *Canton VS : 30% de certaines études, dépôt d'un PA, PDI, etc.*
⇒ *Note : pas de bases juridiques cantonales existantes à l'heure actuelle ;*
- Participations de tiers, rendements sur actifs (cas non actuel) ;
- Emprunts :
 - Volonté du Comité de pilotage de laisser la porte ouverte à des emprunts ;
 - Cas potentiel : soutien aux communes pour la réalisation de mesures co-financées par Berne dans les délais impartis ;
 - Une commission spécifique (en 2019) a jugé que le besoin actuel était limité (*taux très bas, facilités d'emprunts auprès des institution habituelles, peu de difficultés d'emprunts, etc.*) ;
 - Mais : nécessité de suivre l'évolution du marché et de laisser l'option ouverte !

Art. 18 et 19 – Contributions ordinaires

- Factures aux communes membres en début d'année :
⇒ *En 2019, ce montant s'élevait à Chf 3.- / habitant / année ;*
⇒ *Les habitants sont ceux compris dans le périmètre fonctionnel ;*

- Le montant des contributions est décidé par l'Assemblée des délégués ;
- Ce montant couvre les charges ordinaires :
 ⇒ *Fonctionnement administratif général, salaire du coordinateur de l'Agglo et études et charges planifiées dans le budget.*

Art. 20 - Autres charges / contributions extraordinaires

- Les autres charges correspondent à des études ou projets spécifiques dans le cas où l'un des membres en retirerait un avantage économique particulier ;
 => *Ex : une étude spécifique à une commune pour des arrêts de bus personnalisés ;*
- Jusqu'à CHF 50'000.- : décision par le Comité de direction d'une clé de répartition ad hoc. Au-delà, décision par l'Assemblée des délégués.

Art. 21 – Référendum facultatif

- Article rendu obligatoire par le cadre légal régissant les associations de droit public ;
- Possibilité pour les citoyens de demander un référendum facultatif pour les articles / modifications d'articles annotés par un « * ». Si tel était le cas, une votation populaire aurait lieu à la majorité des votants (*citoyens des communes membres*).

Art. 23 – Adhésion

- A l'heure actuelle, le périmètre est défini par l'OFS ;
- Toute commune pourrait toutefois adhérer dans le futur ;
- Le législatif concerné devra approuver cette demande en amont ;
- Toute demande devra ensuite être validée par l'Assemblée des délégués à la majorité des 2/3 des voix des délégués présents.

Art. 24 - Retrait

- Retrait possible pour la fin de l'année civile ;
- Préavis écrit de 6 mois ;
- Lié(s) (*respect des engagements déjà pris et réalisation des mesures convenues*) jusqu'à la fin de la génération d'agglomération en cours (4 ans) ;
- Pas de préemption sur la fortune de l'Association.

Art. 25 à 27 – Dissolution / liquidation / litiges

- Dissolution par les 2/3 de l'Assemblée des délégués ;
- Dissolution soumise à l'approbation du Conseil d'Etat ;
- Responsabilité solidaire des dettes (*éventuelles*) de l'Association ;
- Sort de la fortune de l'Association décidé par l'Assemblée des délégués ;
- Si nécessaire en cas de litige : tribunal arbitral de Sion.

Calendrier et suites à donner

		2019					2020		
		Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fév	Mars
1	Pré-approbation du Canton								
2	Validation des remarques du Canton au COPIL 02/19								
3	Validation formelle du SAIC + écriture du message Agglo		~ 15 jours						
4	Envoi version définitive aux Exécutifs => 10 jours délais			Validation par email					
5	Consultation auprès des Communes (Législatifs)								
6	Validation des Législatifs + envoi au Conseil d'Etat pour validation								
7	Adoption des statuts								
8	Première Assemblée des délégués + élection Comité de direction								

7.2 Question d'un citoyen

Un citoyen trouve curieux qu'il n'est pas précisé dans les statuts qui est l'organe compétent pour décider du retrait de l'association alors que la compétence décisionnelle pour son adhésion, soit le pouvoir législatif, y figure clairement.

Les statuts ne précisent effectivement pas qui décide du retrait de l'association.

M. le Président se renseignera et la réponse sera portée à ce procès-verbal.

Le service cantonal des affaires intérieures et communales, consulté, précise que : sauf indication contraire dans les statuts, l'art. 33 de la LCo prévoit que le conseil municipal exerce toutes les attributions que ni la loi ni les règlements n'accordent aux autres autorités municipales.

Art. 33 Principe

1 Le conseil municipal est l'autorité exécutive et administrative ordinaire de la commune.

2 Il exerce toutes les attributions que ni la loi ni les règlements n'accordent aux autres autorités municipales.

Dès lors, comme rien n'est explicitement indiqué dans les statuts, cette compétence est du ressort du conseil municipal (exécutif).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer à l'approbation de ces statuts.

7.3 Approbation des statuts de l'Agglo Valais central

La loi sur les communes autorise plusieurs modes de délibérations concernant les règlements et statuts : en bloc, par chapitre ou article par article.

L'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur la question d'une lecture de tous les articles des statuts de l'Agglo Valais central soumis à son approbation.

Décision :

L'assemblée primaire décide, à main levée et à l'unanimité, d'approuver en bloc ces statuts, sans lecture des articles, les informations données par M. le Président étant suffisantes et répondant à toutes les interrogations. Par ailleurs, ces statuts étaient consultables sur le site internet de la Commune.

Décision :

A la question « Acceptez les statuts de l'Agglo Valais central » ?

Avec 1 abstention et sans voix contre, ces statuts sont largement acceptés par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

8. Divers

8.1 Rencontre avec les villages

M. le Président rappelle la décision prise par le Conseil communal d'aller à la rencontre des villageoises et des villageois, selon le calendrier suivant :

Ormône:	11 décembre 2019
Roumaz:	5 février 2020
Drône:	17 mars 2020
Les Hauts:	22 avril 2020
Granois:	6 mai 2020

Chandolin: 19 mai 2020
St-Germain: 9 juin 2020

8.2 Question d'un citoyen

Un citoyen relève parmi les précisions apportées par M. le Vice-Président lors de la présentation du budget 2020 de la Municipalité que l'impôt sur les personnes morales ne représentait que le 3,8% des recettes fiscales.

Sans attirer quelques entreprises qui généreraient de l'emploi sur la commune, le risque d'une telle situation est que Savièse ne devienne une cité dortoir.

Le Conseil communal est conscient que de nombreux pendulaires se déplacent sur Sion pour leur travail. Aussi, le plan directeur communal « Savièse 2030 » prévoit des mesures pour le développement du tissu économique, entre autres :

- l'intégration de nouvelles zones d'activités pour accueillir des entreprises,
- les conditions économiques cadre pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises ainsi que la création d'emplois,
- un plan de sensibilisation à la consommation locale.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée primaire est terminée.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à rejoindre le hall du Baladin pour l'apéritif ou profiter du confort du théâtre en étant priés de s'abstenir de voter.

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour les travaux de rénovation et de sécurisation du Château de la Soie
3. Présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie
4. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie
5. Agrégation de nouveaux bourgeois
6. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 17 juin dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour les travaux de rénovation et de sécurisation du Château de la Soie

Depuis quelques temps déjà, le château de la Soie, de ses travaux de restauration, de sa mise en valeur et des recherches qu'il y a autour suscite la discussion.

Comme cela avait été abordé dans le cadre de l'assemblée primaire de juin dernier, ce projet a un coût et doit trouver du financement qui est déjà en partie obtenu par du mécénas ou des subventions et qui doit trouver encore quelques soutiens.

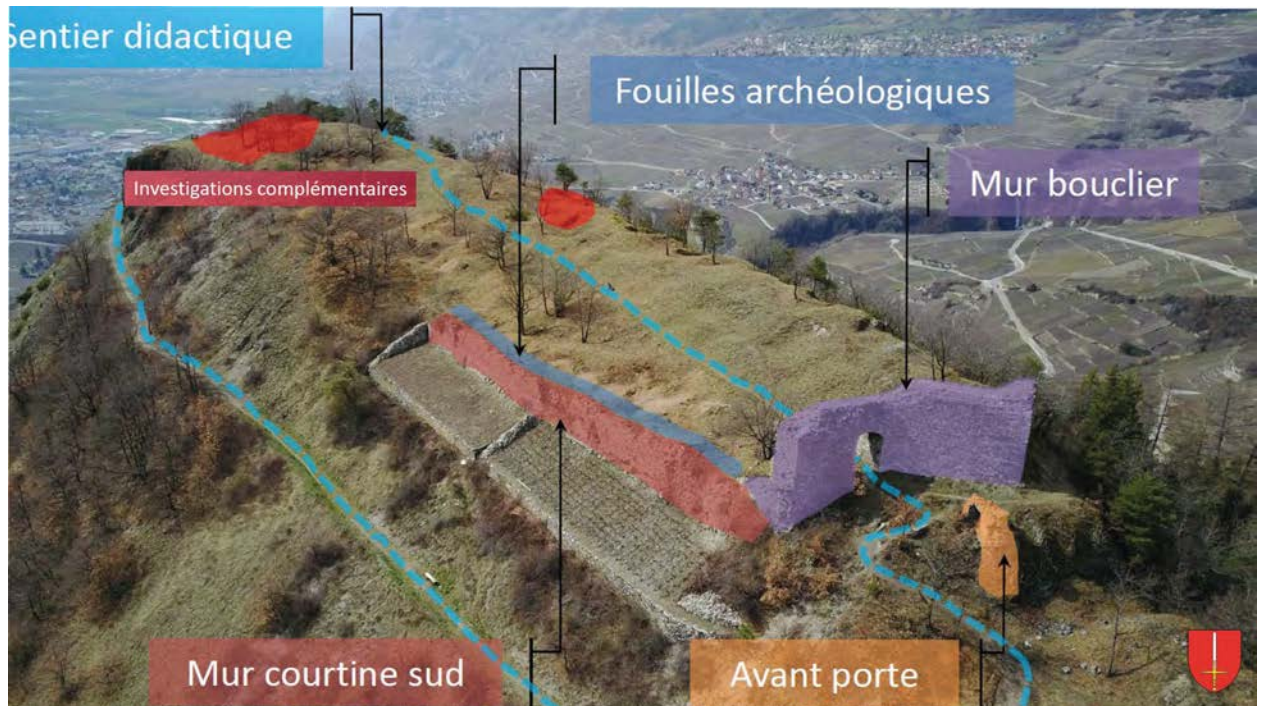
Il s'agissait au départ d'un projet communal et après avoir constaté que le terrain du château appartenait à la Bourgeoisie, il a été transféré dans les comptes et budgets de cette dernière.

Toute dépense supérieure à 5% des recettes brutes soit environ 10'000.- devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée bourgeoisiale, c'est donc principalement pour cette prescription que ce crédit d'engagement est soumis ce soir à la décision de l'assemblée bourgeoisiale.

M. le Président cède la parole à Mme Aline Héritier, conseillère communale en charge de la commission « arts, culture et patrimoine » pour la présentation des travaux réalisés et à réaliser sur le site du château de la Soie.

La colline de la Soie est un cycle complexe avec plusieurs mesures de protection qui se superposent : protection fédérale pour sa prairie sèche et des protections cantonales quant à la présence d'une faune riche et rare, des ruines (classées monument historique en 1907) et d'un habitat néolithique. Une commission d'experts a donc été mise en place pour suivre, par domaine, chaque étape du projet.

La consolidation et la sécurisation des maçonneries médiévales constituaient les mesures d'urgence de ce dossier. Les travaux ont donc débuté dès 2018, avec des interventions conséquentes pour l'avant-porte, soutenue par des étais depuis 2017, et la porte principale; en 2019, vient le tour du mur de courtine sud : failles, fondations déchaussées et couronnement instable. Les travaux du mur ont été interrompus au début décembre et reprendront au printemps 2020.



Le projet dans sa globalité compte 4 axes :

- la consolidation des maçonneries (2018-2020)
- la documentation du site et les recherches historiques : documenter les travaux pour l'avenir, compléter les connaissances grâce aux sources archivistiques
- les recherches sur le terrain : sondages archéologiques exploratoires pour mieux comprendre le site, sa chronologie et les diverses implantations humaines à travers les millénaires (4600 avt J.-C. à 1500 ap. J.-C.)
- la valorisation du site (tous domaines confondus) : sentier didactique, plaquette, visite guidée, etc.

Il est important de préciser que, bien que la Commune ait avancé les fonds pour réaliser les travaux d'urgence, le site de la Soie appartient à la Bourgeoisie de Savièse.

Pour les comptes bourgeoisiaux, il est inscrit au patrimoine financier (et non administratif) ; ainsi, les recettes et dépenses seront ventilées dans le fonctionnement. Pour obtenir des soutiens et des financements d'organismes tiers, la Bourgeoisie a ouvert un compte propre.

L'estimation du coût global du projet est de 1.4 million de francs pour l'ensemble des 4 axes. Pour parvenir à couvrir ces dépenses, il est prévu que la Bourgeoisie prenne à sa charge 50'000 francs, répartis sur 10 ans (soit 5'000 francs par an). Elle pourra compter sur le soutien de la Commune de Savièse (montant définitif non confirmé), de la Loterie romande (340'000 francs octroyés pour la restauration du monument historique), de l'Etat par le Service des bâtiments, monuments et archéologie et de la Confédération (212'000 francs annoncés entre le SBMA et la CH). La recherche de fonds pourrait se poursuivre auprès d'autres organismes de soutien ou de privés, si l'assemblée bourgeoisiale donne son accord.

M. le Président remercie Mme Héritier pour les précisions apportées à ce dossier.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer à l'approbation de ce crédit d'engagement.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement global de CHF 1.4 million, dont la part à supporter par la Bourgeoisie de CHF 50'000.--, ainsi que la recherche de financement par le biais de diverses subventions (ou soutiens) à obtenir auprès d'organismes compétents ainsi que par des participations de tiers?

Ce crédit d'engagement est accepté à l'unanimité par l'assemblée bourgeoisiale.

4. Présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, pour la présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie.

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

4.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

le total des charges se monte à	CHF	643'660.00
le total des revenus se monte à	CHF	612'300.00
excédent de charges	CHF	31'360.00

A noter que le Château de la Soie fait partie du patrimoine financier de la Bourgeoisie et que les travaux de réfection sont donc à charge du compte de fonctionnement au même titre que les subventions acquises.

Pour l'année 2020 les coûts de rénovation prévus s'élèvent à CHF 500'000.-- et seront entièrement financés par les subventions communales et cantonales et par le don octroyé par la Loterie Romande.

Les charges bourgeoisiales sont pour la plupart relativement stables d'une année à l'autre, seules celles relatives aux prestations pour l'entretien des immeubles bourgeoisiaux peuvent amener à des dépenses plus conséquentes.

A noter que selon le tournus établi une fête des bourgeois est organisée chaque 2 ans et qu'un montant de CHF 7'000.- a donc été incorporé au budget 2020 à cet effet.

Les recettes sous 427 résultent principalement des locations des alpages ainsi que des locations perçues auprès de la Commune pour les locaux que celle-ci occupe sur les terrains bourgeoisiaux.

L'incidence du DDP relatif à St-Germain-Centre n'a pas été prise en compte pour l'année 2020

4.2. Récapitulatif des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes d'investissement

le total des dépenses se monte à	CHF	35'000.00
le total des recettes se monte à	CHF	0.00
excédent des dépenses	CHF	35'000.00

Les travaux d'investissement prévus pour 2020 concernent l'amenée d'eau aux alpages et aux chalets d'alpage.

Les comptes de la Bourgeoisie pour les années futures ne devraient pas enregistrer de fortes variations avec une politique d'investissement limitée aux travaux d'amélioration des alpages.

La poursuite des travaux de rénovation du Château de la Soie devra faire l'objet d'une étude détaillée selon le crédit d'engagement qui vous a été soumis. Les travaux ne pourront se réaliser sans des sources de financement, la Bourgeoisie ne disposant pas des fonds nécessaires pour cela.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2020.

5. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie

La parole n'ayant pas été demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie.

Décision :

Le budget 2020 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité par l'assemblée bourgeoise.
M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Agrégation de nouveaux bourgeois

C'est toujours un moment privilégié pour une bourgeoisie de pouvoir accueillir une nouvelle famille ou un nouveau membre dans ses rangs. A l'heure où la part de bourgeois devient chaque année plus faible par rapport aux non bourgeois, c'est toujours avec émotion que le Conseil bourgeois prévise favorablement des personnes à l'agrégation à la bourgeoisie de Savièse.
Ce soir, c'est quatre personnes – Mme et M. Sylvie et Jacques Meyer – Mme et M. Mireille et Ueli Udry – dont leur demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse est soumise à la décision de l'assemblée bourgeoise.

M. le Président passe la parole à M. David Luyet, conseiller communal en charge de la commission bourgeoisie et triage forestier, pour la présentation de ces quatre personnes. M. Luyet les présente brièvement.

6.1. Sylvie et Jacques Meyer

Les époux Sylvie et Jacques Meyer, nés respectivement le 9.7.1974 et le 22.1.1955, ont pris domicile à Savièse le 1.4.2009.

Si Madame est valaisanne d'origine, Monsieur devait d'abord obtenir la « nationalité » valaisanne avant de présenter sa demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse.
Ils sont domiciliés à la route de la Tsatonire.

6.2. Mireille et Ueli Udry

Les époux Mireille et Ueli Udry, sont nés respectivement le 19.9.1967 et le 17.7.1966.

Madame a pris domicile à Savièse le 15.5.1988 alors que Monsieur a toujours été domicilié à Savièse.

Ils sont domiciliés au chemin de la Forêt Plane.

Décision :

Ces quatre personnes – Mme et M. Sylvie et Jacques Meyer – Mme et M. Mireille et Ueli Udry - sont admises sous les applaudissements au sein de la Bourgeoisie de Savièse. Elles sont toutes invitées à rejoindre la scène du Baladin pour une photo souvenir.

7. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite ainsi qu'à leurs proches de belles fêtes de fin d'année, tout en rappelant les prochaines rencontres :

- 11 décembre à 19h30 à la halle multifonction à Ormône
rencontre avec les villageoises et les villageois

- 14 décembre de 17h00 à 21h00,
autour du sapin de Noël, sur la place devant la Maison de commune
- 1^{er} janvier à 11h00 pour les traditionnels vœux de l'an

L'assemblée est levée à 21h40. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal et offert par les époux Sylvie et Jacques Meyer – Mireille et Ueli Udry - nouveaux bourgeois de Savièse.

La Secrétaire